



Syndicat BdD Marseille/Aubagne et
Gendarmerie PACA

COMPTE RENDU

CT BDD DU 29 JUIN 2020

RAPPEL DU CONTEXTE :

Au niveau de la BDD Marseille Aubagne, nous avons interpellé plusieurs fois notre COM BDD pour obtenir des rencontres formelles avec les Directeurs de nos établissements. Il était primordial de savoir comment dans nos boîtes, les activités essentielles et non reportables avaient été discutées avec les représentants du personnel, comment le plan de confinement avait été mis en place puis le plan de déconfinement et de reprise progressive d'activité et enfin comment l'ordonnance du 14 avril avait été appliquée ainsi que la possibilité de donner la prime COVID aux personnels réunissant certaines conditions.

Certes, la situation inédite, les mesures sanitaires ne facilitaient pas les réunions mais nous n'avons pas senti un grand engouement par tous les représentants de nos directions pour porter leurs contributions à ces initiatives tant vantées dans notre Ministère. C'est contraint forcer et avec parfois une mauvaise grâce mal dissimulée par les représentants des différentes Directions que ce dernier CT c'est tenu bien trop tardivement lui aussi. Les documents renseignés nous sont arrivés deux jours avant le CT. Il faut reconnaître qu'ils ont déjà été fournis aux employeurs à la dernière minute pour prise en compte. En fait, il s'agit de tableaux à renseigner par chaque direction en indiquant le nombre de jours imputés par rapport à la crise et sur quels critères. Voir PJ n^o2. Pour que tous les intervenants puissent —être présents avec leurs remplaçants, nous avons lourdement insisté pour que la réunion se tienne en salle Monsabert (salle à grande capacité) plutôt qu'à Oddo. Bien que notre demande fut prise en compte, le COMBDD a permis aux employeurs de commenter leur travail en visio-conférence pour out ceux qui le souhaitaient. Une grosse majorité de Directeurs se sont alors connectés, puis complètement déconnectés à l'issue de leur seul et unique commentaire de leur tableau. Quant à la dizaine d'employeurs qui étaient présents, la moitié sont eux aussi partis immédiatement à l'issue de leur unique intervention de leur commentaire tableau. Je ne me suis pas privé de faire remarquer officiellement à l'assistance en fin de séance le manque de respect et le regrettable manque d'intérêt que portent certains employeurs à ces instances et aux personnels civils dans leur globalité. Quelle belle illustration sur ce qu'est de façon globale le dialogue social et ce que nous pouvons en espérer !!!

En ce qui concerne les commentaires des tableaux, certains Directeurs ont présenté un travail cohérent et des explications logiques, d'autres étaient incapables de fournir la moindre

explication, certains encore s'enfermaient de façon obtus dans un raisonnement qui frisait le ridicule et qui de surcroît présentait des pratiques contraires à la réglementation.

De façon globale, les employeurs ont fait appliquer cette honteuse ordonnance de manière très différente, ce qui était à prévoir, mais aucun n'a pu nous affirmer avoir demandé la prime COVID pour ses salariés.

Pour rappel : Le décret 2020-568 du 14 mai 2020 permet le versement d'une prime de 1 500 € aux agents des établissements publics de la santé. Sur notre périmètre, elle sera versée uniquement aux agents de l'HIA Laveran qu'ils relèvent purement de la santé ou des domaines techniques ou administratifs. Par contre les personnels santé du SESPA ou de l'ECRS sont les grands oubliés. Pourquoi ?

Le décret 2020-570 du 14 mai 2020 permet le versement d'une prime aux agents ayant assuré la continuité du service durant la période de pandémie. Il y avait trois niveaux de versement proposés 330€, 660€ et 1000€. La Ministre avait donné comme instruction que cette prime ne devait pas concerner plus de 2% des agents du ministère, Quelle générosité ! En tout cas nos employeurs ont tout mis en œuvre pour que le personnel civil ne fasse pas exploser ce plafond.... Aucun salarié du périmètre ne semble avoir mérité ce traitement de reconnaissance...

Nous avons procédé en début de séance à la lecture de notre riche et ambitieuse déclaration liminaire.

La séance a débuté à 13h30 et fini à 16h30.

Nous n'avons pas eu le temps de traiter d'autres questions importantes soulevées dans notre DL. J'ai demandé qu'il soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CT nos questions afin qu'elles soient traitées, car ce principe ne semble pas automatique.

Bien que nous soyons un des acteurs essentiels au déclenchement de ce CT, il fut stérile et sans grand intérêt. Nous devons réfléchir comment nous devons participer à ces multiples instances sans que cela ne soit qu'une pure perte de temps mais au contraire d'un réel intérêt pour les salariés.

Je vous propose de placer ce point à la discussion lors de notre prochaine CE du 09 juillet